MAIRIE
250, Grande Rue - BP 4
73261 GRAND-AIGUEBLANCHE Cedex

TÉL
04 79 24 22 26

Grand Aigueblanche

COURRIEL
mairie@grand-aigueblanche.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2022-149

Le Maire de la commune de Grand-Aigueblanche,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-33, L3642-2 et L5211-9-2,
- Vu le code des transports
- Vu l'arrêté du Maire en date du 29 janvier 2019 fixant le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation dans la zone de sa compétence et délimitant le périmètre du ressort géographique de ces autorisations,
- Vu la succession de la licence de taxi de Monsieur REBOUX Gilles en date du 4 novembre 2022, par Monsieur LAMOUR Damien,
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents justifiant de l'exploitation effective et continue de l'autorisation de stationnement pendant les délais réglementaires a été présenté,
- CONSIDÉRANT que l'autorisation de stationnement n°1 est donc accessible,

ARRETE

ARTICLE 1° - La société SODITRA représentée Monsieur Damien LAMOUR, né le 24/03/1989 à Boulogne-sur-Mer, dont le siège social est situé au 166 Grande Rue, Résidence La Villa Blanche – 73260 Grand-Aigueblanche, est autorisée à compter du 7 novembre 2022, sous réserve de remplir toutes les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à exercer la profession de taxiteur dans la Commune.

ARTICLE 2° - Il lui est attribué le numéro de place : 1

ARTICLE 3° - Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant : véhicule de la marque SKODA, modèle Superb, dont le numéro d'immatriculation est AX-089-TJ.

ARTICLE 4° - L'intéressé s'engage à s'acquitter de la taxe d'occupation du domaine public, telle qu'elle a été arrêtée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019.

ARTICLE 5° - La présente autorisation devra être exploitée conformément aux dispositions législatives et réglementaires du code des transports.

Grand-Aigueblanche, le 7 novembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE GRAND-AIGUEBLANCHE SAVOIE

André POINTET

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Affiché le
ID : 073-200084572-20221107-2022_149-AR